

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE
N° 2024-053

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 23 septembre 2024	Date d'affichage	Séance du 30 septembre 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 20 28
--	------------------	---------------------------------------	---

OBJET : Approbation de la convention SIG informatique logiciel de géographie

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 19h09, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde - DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
GORBENA Marcy - pouvoir à BAC Christine
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
MONNARD Alain - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre
HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame LOPES Adélaïde en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240930-2024-053-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024

053-2024

Objet : Approbation de la convention SIG informatique logiciel de géographie

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article 186 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires sociales, éducation jeunesse et insertion du 4 juin ;

Vu l'avis favorable de la commission l'Aménagement, Urbanisme et Développement durable, transport, travaux et développement Urbain du 19 septembre 2024,

Considérant qu'une convention relative à la mise à disposition de la ville d'un logiciel géographique avec Saint-Quentin-en-Yvelines faciliterait le conseil aux Verriérois quant aux projets d'urbanisme ;

Considérant que ce SIG est mis gracieusement à disposition de la ville par Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition gracieuse du système d'information géographique (SIG) de Saint-Quentin-en-Yvelines au profit de la commune.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la présente convention, ainsi que tout acte lié à cet outil informatique.

Article 3 : Dit que la présente convention est consentie à titre gracieux.

VOTE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 30 septembre 2024



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240930-2024-053-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024